

Conditions de la promotion

Cashback

Fonctionnement:

1. Entre le **05/08/2024 et le 31/08/2024**, commandez un appareil de votre choix parmi les modèles participants de la gamme de produits.
2. Enregistrez votre appareil sur **www.gehriggroup.ch/fr/cashback** et téléchargez une copie de votre facture ou de votre bon d'achat avec les informations nécessaires avant le 30/11/2024.
Date limite de livraison et de facturation: 30/11/2024
3. Remplissez entièrement le formulaire de demande pour bénéficier de la prime de reprise.
4. Une fois inscrit, vous recevrez un e-mail de confirmation.

Conditions de la promotion

- Valable exclusivement pour les **commandes passées entre le 05/08/2024 et le 31/08/2024** (Suisse et FL uniquement).
- La date de facturation (livraison) doit être comprise entre le 05/08/2024 et le 30/11/2024.
- La demande de prime peut être déposée jusqu'au 30/11/2024.
- Chaque appareil et accessoire ne donne droit qu'à une seule prime.
- Seuls les appareils listés et les accessoires complémentaires donnent droit à une prime. Voir l'annexe «Modèles éligibles».
- L'offre s'adresse exclusivement aux commerçants (aux clients finaux qui paient).
- L'offre ne s'applique pas aux clients ayant conclu des accords de conditions.
- Les personnes autorisées à participer doivent avoir 18 ans révolus.
- Les appareils d'occasion ainsi que les appareils de location ou de leasing sont exclus de la promotion.
- Sur un **compte suisse**, le remboursement est généralement effectué dans un délai de 3 à 4 semaines, au plus tard le 31/12/2024, une fois la facture intégralement payée et à condition que l'inscription ait été correctement effectuée avant le 30/11/2024 sur **www.gehriggroup.ch/fr/cashback**.
- Les inscriptions comportant des données erronées, trompeuses ou frauduleuses ne seront pas traitées. Les participants enfreignant les conditions de la promotion, faisant des déclarations erronées ou employant des moyens déloyaux peuvent être exclus de la promotion. En cas de critère d'exclusion, le Gehrig Group est autorisé, également rétroactivement, à demander le remboursement des primes versées.
- Tout recours en justice est exclu. Le droit suisse est applicable, tout comme les CGV du Gehrig Group.
- Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions à tout moment. Si vous participez à cette promotion du Gehrig Group, les conditions consultables sur **www.gehriggroup.ch/fr/cashback** au moment de la participation sont applicables. Dans votre propre intérêt, veuillez toujours consulter les conditions de la promotion avant de profiter de l'offre. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation sont ou deviennent invalides ou incomplètes, cela n'affecte pas la validité des autres conditions.
- Cette action peut être combinée avec les subventions EcoGastro. Une combinaison avec d'autres actions n'est pas possible.